



COMPAGNIE D'ASSURANCE
TITRES CHICAGO
CANADA

Maximisez la couverture

avec l'avenant Augmentation du Montant de la police

Chaque police d'assurance titres émise par la Compagnie d'assurance titres Chicago contient une disposition standard visant l'augmentation de la juste valeur marchande de l'immeuble. Cette disposition vise à indemniser un propriétaire assuré pour un maximum de 200 % du montant d'assurance lors d'une perte réelle attribuable à un Risque couvert.

L'avenant Augmentation du Montant de la police offrira une assurance supplémentaire à l'assuré. Le montant d'assurance disponible reflétera l'augmentation dans la valeur marchande de la propriété au moment de la réclamation.

Si le propriétaire assuré subit une perte en raison d'un risque couvert, l'avenant Augmentation du Montant de la police couvrira cette perte jusqu'à concurrence de la valeur marchande actuelle de la propriété. Veuillez noter que cet avenant ne couvre pas l'augmentation de la valeur de la propriété suite à des rénovations effectuées par le propriétaire.

L'avenant Augmentation du Montant de la police peut être ajouté à la police propriétaire si l'assuré achète un bien immobilier résidentiel ou s'il souhaite protéger la propriété qu'il possède déjà avec une police d'assurance titres.

Prime supplémentaire :

- 10 % de la prime (ou minimum de 50 \$) lors d'un achat d'immeuble
- 20 % de la prime (ou minimum de 75 \$) lors de l'émission d'une police pour un propriétaire existant

Dites Oui à l'avenant augmentation du montant de la police et maximisez votre couverture disponible.

Remarque : Tous les termes en majuscules font référence à un terme défini dans la police d'assurance titres propriétaire

Une situation où cet avenant est applicable

Jean achète une maison pour 300 000 \$. Bien sûr, il choisit d'assurer sa propriété avec la Compagnie d'assurance titres Chicago. Jean demande judicieusement d'ajouter l'avenant Augmentation du Montant de la police pour maximiser la couverture offerte par sa police d'assurance titres.

Au fil du temps, apporte des améliorations à sa propriété, y compris une véranda et une nouvelle terrasse attenante à une piscine.

Quelques années plus tard, Jason subit une perte aux termes de sa police d'assurance titres. Dans le calcul de la perte réelle, peut choisir d'avoir la norme 200 % (montant maximal disponible de 600 000 \$) ou la valeur marchande au moment de la Perte telle qu'elle est définie dans l'avenant Augmentation du Montant de la police. Ce montant sera déterminé par un évaluateur (sans de montant maximum), moins les améliorations apportées à la propriété par.



Pour toute question ou information additionnelle, veuillez contacter un de nos agents en assurance certifiés

Bureau chef / Ontario / Ouest Canadien

1-888-868-4853
info@chicagotitle.ca
www.chicagotitle.ca

Bureau du Québec – Québec / Atlantique

1-877-849-3113
souscription@ctic.ca
www.ctic.ca